

Les travaux d'efficacité énergétique

Une fois posé le diagnostic de leurs bâtiments avec la compétence « Maîtrise d'énergie »

Maîtrise en Demande d'Énergie – Énergie Renouvelable

», le SE60 soutient les collectivités pour réaliser des travaux à des coûts optimisés :

- **Opter pour une meilleure performance énergétique** est un choix de long terme que le SE60 souhaite soutenir : c'est l'objectif du Fonds d'aides « Rénovation Énergétique ».
- **Maîtriser et suivre les consommations des bâtiments** est un autre levier d'économies : cet accompagnement technique est réalisé grâce à un pilotage à distance des équipements.
- **Grouper les commandes de travaux énergétiques** est générateur de fortes économies d'échelle, permettant de multiplier la rentabilité des projets pour chaque collectivité engagée.
- **Rénover vos parcs d'éclairage public** est une action d'économies d'énergie (avec la compétence « investissement en Éclairage Public).

Ce soutien s'inscrit dans la volonté de mutualiser et de favoriser la complémentarité des financements (État, Région,

Agence de la transition écologique (*anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie*).

, Département, ...) que les collectivités peuvent mobiliser.

C'est également le cas pour les Certificats d'Économies d'Énergies (

Certificat d'Économies d'Énergie. C'est un dispositif consistant pour l'État à fixer, aux plus gros fournisseurs d'énergie, des objectifs quantitatifs d'économies sur une période donnée, pour les conduire à mener des actions incitatives à la réalisation d'économies d'énergie auprès de leurs clients résidentiels, industriels et tertiaires (chauffage, isolation, régulation ...). Le dispositif des CEE est encadré par l'ADEME.

) que le SE60 valorise dès que possible en contrepartie de l'aide bonifiée qu'il attribue. Les recettes perçues permettant ainsi de financer d'autres actions.